

Septembre 2016



DOSSIER

Évoluer
entre la norme et la sanction

ACTUALITÉS

Protestants en fête 2017
Co-construisons le Village
des fraternités !

Page 3

S'INFORMER

L'art-thérapie
ou l'art des maux
Page 7

GRAINE DE SEL

Un dieu
qui punit ?
Page 10

FÉDÉRATION

Réfugiés :
deuxième phase
de la mission d'accueil
Page 21

Jean Fontanieu,
secrétaire général de la FEP

Reprendre les rênes essentielles de notre vie



ACTUALITÉS	
En bref	P. 3
Adhérents	P. 4
Fondation de l'Armée du Salut	
Le Président François Hollande inaugure la restauration de la Cité de Refuge	
Mieux accueillir... pour mieux accompagner !	P. 5
Regard	P. 6
La diaconie : solidaires au nom de Jésus-Christ	
Joël Dauherville	
S'INFORMER	P. 7
L'art-thérapie	
Angélique Henry	
Le bénévolat, quelle dynamique aujourd'hui ?	P. 8
Elisabeth Pascaud	
Résidence-autonomie : le chaînon manquant ?	P. 9
Benoît Lavallart	
GRAINE DE SEL	P. 10
Un Dieu qui punit ?	
Isabelle Grellier	
DOSSIER : ÉVOLUER ENTRE LA NORME ET LA SANCTION	P. 11
Introduction	P. 11
Brice Deymié	
Norme, transgression et sanction chez l'enfant	P. 13
Docteur Taïeb Ferradjî	
3 questions à... Christian Polge	P. 15
Pauline Simon	
Transgresser la norme ?	P. 16
Isabelle Grellier	
La sanction peut-elle être éducative ?	P. 17
Edith Tartar-Goddet	
La norme face aux « hors norme »	P. 18
Pauline Simon	
Sanction... Vous avez dit juste et équitable ?	P. 20
Nadine Davous-Harlé	
VIE DE LA FÉDÉRATION	P. 21
Réfugiés : la FEP entame la deuxième phase de la mission d'accueil	
Plaidoyer : Exilés : l'accueil d'abord !	P. 22
Grand KIFF 2016 : sensibiliser les jeunes à la diaconie	P. 22
Des rendez-vous à ne pas manquer !	P. 23
Vie de la fédération en région	P. 25
CULTURE	P. 26
PORTRAIT	P. 28
Brice Deymié	

Attention, vous ne respectez pas les critères !
Attention, vous dépassiez les limites ! Vous devez, vous ne devez pas... Même s'il est désormais « interdit d'interdire » – restons politiquement correct – l'obligation envahit nos vies.

Toutes les raisons sont désormais invoquées : déficit budgétaire, défense de la planète, respect des personnes, liberté de l'individu... Nous y voilà, au nom sacro-saint de l'individu, l'organisation sociale met en place un cadre colossal pour encadrer les actes de tous et de chacun, en permanence, au nom du bien commun. Et en complément de cet arsenal, bien entendu, la sanction pointe son nez, s'appuyant sur la légitimité que lui confère le tout pouvoir réglementaire ou législatif. A priori, il n'y a rien à redire : une multitude de normes sont établies pour protéger la société, la faire avancer dans la bonne direction ; validées par des administrations recevant des instructions de représentants politiques démocratiquement élus, elles sont assorties de sanctions dont on ne devrait ne rien dire.

À y regarder de près, quelque chose grippe immédiatement : où est le libre arbitre ? Où se situent la conscience, l'appréciation de la relation et de l'action ? Et au delà : pourquoi et comment les individus ont-ils pu abdiquer de façon aussi flagrante devant leurs responsabilités ?

“ Le problème se situera alors entre cette dénonciation de la norme étouffante, et la mise en œuvre d'une nouvelle façon de faire ”

tés ? Laxisme probablement, fatigue devant la complexité du monde, étourdissement devant la parole multiple et contradictoire des médias.

Il apparaît probablement que l'urgence du sursaut soit bien de cet ordre : reprendre les rênes essentielles de notre vie, en réinstaurant le jugement, le discernement et en remettant en selle ce que nos ancêtres ont si vaillamment défendu : la capacité à protester, c'est-à-dire affirmer ce qui est juste et bon selon notre jugement.

Le problème se situera alors entre cette dénonciation de la norme étouffante, et la mise en œuvre d'une nouvelle façon de faire, qu'il faudra présenter, défendre, et promouvoir... jusqu'à ce qu'elle devienne non pas une nouvelle norme, mais un entre-deux acceptant la remise en question par le dialogue et la confrontation, l'évaluation, le changement.

On le voit, le chantier est considérable, et le dossier de ce présent numéro n'ouvre qu'une petite porte sur la compréhension de ce combat moderne. Il ne peut pas, bien entendu, établir la norme du dialogue et de la remise en cause. Il pourra peut-être alimenter ce débat essentiel qui, s'il n'est pas partagé, présentera un grand danger sur nos libertés.

En vous souhaitant une bonne rentrée !

Revue trimestrielle d'information et de réflexion de la Fédération de l'Entraide Protestante - www.fep.asso.fr - 47 rue de Clichy 75009 Paris - Tél. 01 48 74 50 11 - Fax 01 48 74 04 52 - ISSN : 1637-5971. Directeur de la publication : Jean Michel Hitter. Directeur de la rédaction : Jean Fontanieu. Rédacteur en chef : Pauline Simon. Membres du comité de rédaction : Katie Badie, Nadine Davous, Chantal Deschamps, Pierre-Louis Dumérial, Brice Deymié, Isabelle Grellier, André Pownall, Didier Sicard, Edith Tartar Goddet, Guy Vignal. Relecture : Lucie Robichon. Maquette : Studio Marnat / Jérôme Allain - www.marnat.fr - Imprimeur : Marnat - Prix au numéro : 9,50 €

Crédit photos/illustrations : © DR, © iStockphoto.com, © FEP, © FADS – Valentina Camozza, © Le Buisson Ardent, © Fondation Arc-En-Ciel - Reproduction autorisée sous réserve d'un accord formel de la fédération.

actualités

Protestants en fête 2017 Co-construisons le Village des fraternités !

Dans le cadre de « Protestants 2017 - 500 ans de Réformes », la Fédération protestante de France (FPF) organisera les 27, 28 et 29 octobre 2017 à Strasbourg la troisième édition de Protestants en fête autour du thème « Vivre la fraternité ».

À cette occasion, la Fédération de l'Entraide Protestante (FEP) est chargée d'assurer la construction d'un « Village des fraternités » place Kléber. Ce village accueillera les œuvres, mouvements, institutions et médias protestants et sera pensé comme un chemin vers la fraternité, organisé autour de cinq thèmes : Se connaître, Dépasser ses peurs, Se parler, Faire ensemble, Faire vivre la fraternité. C'est ensemble que nous construirons ce village. Aussi nous invitons-vous à choisir l'un de ces cinq thèmes et à proposer, en lien avec celui choisi, une animation pour votre stand ainsi que pour l'espace d'animation commun (scène

centrale). Une équipe dédiée à l'organisation pourra vous aider à imaginer votre participation à ce grand rassemblement fraternel. Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancée de ce projet. ■



Plus d'information sur :
www.protestants2017.org
ou par mail à :

pefvillagefraternites@protestants.org

Webassoc : le web qui s'engage bénévolement pour les assos !

Fondée en novembre 2013, Webassoc est une communauté de professionnels du web qui aident bénévolement les associations humanitaires, caritatives ou environnementales, en priorité de petite ou moyenne taille, à se renforcer grâce au web.

L'action de Webassoc est à destination de toutes ces associations, sans distinction sur leur origine géographique, politique ou religieuse, et sans rien attendre en

retour. Experts SEO, SEM, emailing, CRM, réseaux sociaux, vidéos, entrepreneurs, développeurs, graphistes, chefs de projet... le site réunit plus de 450 professionnels du web qui interviennent bénévolement. Vous avez un projet digital et cherchez un renfort stratégique ou opérationnel par des professionnels experts ?

N'hésitez pas à contacter l'association à : contact@webassoc.fr ou à consulter le site Internet www.webassoc.fr. ■



Regardsprotestants, l'actualité vue par les médias protestants

Regardsprotestants est le portail en ligne des médias protestants francophones (presse, radio, TV, vidéos, blogs...). Sa mission est double : la promotion des médias et la diffusion des idées protestantes sur le web. Regardsprotestants, c'est donc une sélection quotidienne de contenus produits par les médias protestants. Pour Regardsprotestants, mettre en valeur les médias protestants, c'est d'abord faire connaître la richesse et la diversité du protestantisme. C'est aussi participer à la transmission des idées et des valeurs protestantes. La fraternité est l'une d'elles. Voilà pourquoi le site relaie également des contenus produits par des institutions ou œuvres protestantes, en s'associant par exemple à la mobilisation de la Fédération de l'Entraide Protestante en faveur de l'accueil des réfugiés. Ce que fait et entreprend la communauté protestante aujourd'hui a plus que jamais besoin de visibilité, que ce soit au sein ou en dehors du monde protestant. Participer au rayonnement du protestantisme est la mission de la Fondation Berrier qui anime Regardsprotestants depuis 2013. ■



Pour découvrir Regardsprotestants : regardsprotestants.com
ou rendez-vous sur :
facebook.com/Regardsprotestants
ou twitter.com/Reg_Protestants

Fondation de l'Armée du Salut

Le Président François Hollande inaugure la restauration de la Cité de Refuge

La restauration de la Cité de Refuge a été inaugurée le jeudi 23 juin 2016 à Paris (XIII^e arrondissement) par le Président de la République, François Hollande et le Président de la Fondation de l'Armée du Salut, le Colonel Daniel Naud.

« Il faut se battre jour après jour pour que nous puissions faire avancer les droits, pour que nous puissions améliorer la situation des plus modestes (...) et réduire les inégalités. »

C'est en ces termes que François Hollande, Président de la République, a inauguré la restauration de la Cité de Refuge de l'Armée du Salut, jeudi 23 juin 2016, et ainsi montré son soutien à l'action sociale menée par l'Armée du Salut depuis plus de 130 ans en France auprès des personnes en difficulté. Sa présence

était également une reconnaissance de la qualité du travail de rénovation engagé avec Résidences Sociales de France pour la complète réhabilitation de l'ensemble.

“ « En 2016, il y a hélas toujours des femmes qui pleurent, des enfants qui ont faim et froid. Quant à la lumière de Dieu, elle n'illumine pas toutes les vies, loin s'en faut. »

Prolonger l'engagement pris par William Booth

Aujourd'hui comme en 1912, quand William Booth, le Fondateur de l'Armée du Salut, combattait la pauvreté, « il y a hélas toujours des femmes qui pleurent, des enfants qui ont faim et froid, des alcooliques et des addictions, la prostitution, des personnes qui ne réussissent pas à sortir du cercle de la délinquance. Quant à la lumière de Dieu, elle n'illumine pas toutes les vies, loin s'en faut », a constaté le Colonel Daniel Naud. Pour

autant, il est inimaginable de baisser les bras et de ne pas prolonger l'engagement pris par William Booth, au nom de l'Armée du Salut : se battre contre ces maux jusqu'à la fin. Un engagement

que le Colonel Daniel Naud a lui-même promis de prolonger, avant de dévoiler avec François Hollande une plaque commémorative de l'événement.

La Cité de Refuge, un « havre de paix »

Construite en 1933 par l'architecte Le Corbusier, la Cité de Refuge devait être restaurée. « Les locaux étaient devenus vétustes et inadaptés. Il fallait en priorité aménager les chambres. Les dortoirs ont été reconvertis en chambres individuelles ou à deux, équipées de kitchenettes », précise Christophe Piedra, directeur de la Cité de Refuge.

Des appartements pour familles ont même été créés ainsi que des chambres destinées aux personnes handicapées. Lancés en 2011, les travaux ont duré 48 mois. Aujourd'hui, 292 personnes sont accueillies et parmi elles, 13 % sont des femmes. Tous les résidents peuvent rester jusqu'à ce qu'ils trouvent une autre

solution : un logement ou un emploi. Et pour s'insérer dans la vie active, certains participent à des activités professionnelles comme le nettoyage, la restauration, la serrurerie. Ida, accueillie à la Cité de Refuge, s'est vu proposer des ateliers d'adaptation à la vie active (AVA) afin de retrouver progressivement le monde du travail et de postuler à des emplois dits classiques. « *Le samedi et le dimanche, je faisais la plonge. Et j'avais une compensation financière* », se souvient-elle. En attendant la stabilisation de leur situation, d'autres personnes accueillies s'essaient au métier de guide et font visiter le centre aux amateurs d'architecture, le deuxième et le dernier jeudi



de chaque mois. La Cité de Refuge est donc toujours ce « havre de paix » que voulait Le Corbusier. Un havre de paix

qui accueille 83 ans plus tard les naufragés de la société, hommes, femmes et enfants. ■

.....

Mieux accueillir... pour mieux accompagner !

Depuis plus de vingt ans, l'Association Protestante d'Assistance (APA) à Nîmes fait évoluer sa façon d'intervenir auprès des personnes en situation de précarité. Pour favoriser la mise en place d'une relation de confiance, essentielle aux personnes pour s'inscrire dans une dynamique d'insertion, l'APA ouvrira prochainement un « espace accueil » dans ses locaux. Un projet à soutenir !

Depuis son origine, qui remonte à l'arrivée de la Réforme à Nîmes, l'APA a cherché à répondre par des secours d'urgence (aides alimentaires, vestimentaires, financières, soins médicaux...) à la situation de précarité des personnes et des familles. Mais elle a développé, toutes ces dernières années, un deuxième axe d'intervention et propose diverses activités d'accompagnement social afin de ne pas maintenir les personnes qu'elle accueille en urgence dans un assistanat mais de les accompagner vers une plus grande autonomie. Or, aujourd'hui, ces familles sont dans des situations de précarité économique et sociale qui ne cessent d'augmenter et de se pérenniser et qui affectent de plus en plus leur espoir de retrouver une vie autonome. Les accompagner dans une démarche de réinsertion devient de plus en plus difficile et nécessite de prendre le temps de tisser des liens de confiance avec eux et de développer nos moyens d'accueil.

Un premier contact fondamental

Nous mesurons l'impact que ces situations de précarité ont sur les personnes elles-mêmes et leur capacité à entrer dans une dynamique d'insertion, de se projeter et même d'organiser un minimum leur vie quotidienne. Une précarité qui entraîne une perte de confiance en soi, une perte de confiance dans les autres et une perte de confiance en l'avenir. Dans ces situations d'exclusion, la mise en place de la relation de confiance est ce qui peut permettre à la personne de se réinscrire dans un processus de changement. C'est pourquoi le premier contact, la première accroche sont d'une toute première importance. Ce temps de rencontre où s'échangent les premiers regards et les premières paroles, où se tissent les tout

premiers liens personnels bien en amont d'une éventuelle démarche d'accompagnement sont fondamentaux. L'accueil, le premier contact établi sont déterminants. C'est pour améliorer encore notre capacité et la qualité de notre accueil que nous allons ouvrir un « espace accueil » chaleureux et convivial dans les nouveaux locaux que l'APA va occuper. Un projet ambitieux qui bouleverse nos façons de fonctionner, qui nécessite une importante mobilisation de tous et dont nous nous réjouissons qu'il puisse voir le jour prochainement. ■

Philippe Verseils,
Responsable Action Sociale APA

**Vous pouvez soutenir ce projet
par un don en ligne sécurisé sur le site
HelloAsso : Crédit à un nouvel
espace accueil APA Nîmes**





REGARD

La diaconie : solidaires au nom de Jésus-Christ

Quand elle exclut des hommes et des femmes, niant ainsi leur dignité, c'est sa propre dignité que notre société renie. Cette affirmation résume la Déclaration publique des synodes de l'Église réformée de France et de l'Église évangélique luthérienne de France adoptée en 2010 à l'occasion de la réflexion des synodes sur « Solidaires au nom de Jésus-Christ. Quand l'Église reconnaît sa vocation diaconale ». Prier, être au service du prochain et témoigner de Jésus-Christ sont liés au ministère de l'Église. Supprimez l'une de ces attitudes et l'Église s'écroule.

Les diaconesses de Reuilly venues dans les années 1960 prêter main-forte à la paroisse réformée de Nancy sont habitées par ce qui fait l'Église. Aussi, quand le quartier du Haut du Lièvre passe en deux ou trois ans de 0 à 15 000 habitants, elles décident d'habiter un logement de l'une des plus grandes barres d'immeubles d'Europe au « Cèdre Bleu ». Elles visitent, font du soin, et entraînent la paroisse locale à édifier « Le Foyer évangélique du Haut-du-Lièvre ». Celui-ci démarre ses activités en 1965 avec le pasteur directeur Philippe Morel. En cinquante ans, les populations de ce quartier ont changé, accueillant tour à tour des migrants venant du Maghreb, d'Amérique latine, d'Afrique sub-saharienne, d'Europe de l'Est... Depuis cinquante ans, le pasteur directeur témoigne de l'enracinement évangélique de ce foyer. Avec des bénévoles de la paroisse protestante de Nancy, mais aussi avec des bénévoles catholiques, musulmans, agnostiques et athées, le

C'est au nom de l'Évangile que nous nous engageons et que nous appelons chacun à s'engager.

Buisson Ardent poursuit ses activités essentiellement centrées sur l'éducation, valeur chère au protestantisme.

L'éducation populaire

Elle s'incarne à travers de multiples activités comme le soutien scolaire destiné aux jeunes du premier et second degré en relation étroite avec les écoles primaires et le collège voisins. Un temps d'ouverture culturelle est offert aux scolaires à chaque séance. L'alphabéétisation et le Français Langue Étrangère concerne de plus en plus de personnes aussi bien du côté des « apprenants » que du côté des bénévoles et des salariés. Malgré des ressources très limitées, la demande a doublé en quatre ans avec des apprenants de 25 nationalités différentes. Un centre de loisirs, un soutien aux familles et à la parentalité complètent le dispositif et sont là pour permettre à chacun de retrouver un peu plus de dignité et d'espérance.

Et l'Évangile dans tout cela ?

La présence d'un pasteur permet à toute personne de solliciter un entretien. Un livret d'accueil des bénévoles signé par chacun d'eux précise les origines et les objectifs du Buisson Ardent. Son projet éducatif mis à jour fait entrer trois nouveaux axes d'activités : le développement durable, la rupture de solitude des personnes âgées et l'interreligieux. Ainsi un forum interreligieux sur la solidarité a eu lieu. En projet : une conférence sur l'implication des religions face aux défis de l'environnement et un calendrier interreligieux à destination des scolaires de Meurthe-et-Moselle et des associations d'éducation populaire. Une salle est prêtée chaque semaine pour des cultes d'évangélisation pour des Roms.

Une présence spirituelle

Une présence spirituelle et d'évangélisation de la paroisse protestante est de plus en plus attendue pour accompagner au Buisson Ardent des personnes venues de tous horizons et qui ont soif d'entendre une parole qui sauve. La déclaration publique des synodes de 2010 se termine ainsi : « *C'est au nom de l'Évangile que nous nous engageons et que nous appelons chacun à s'engager ; il nous enseigne que l'on ne peut pas séparer l'amour de Dieu et l'amour du prochain et nous invite à reconnaître en chaque humain un être créé à l'image de Dieu, digne d'être aimé et capable d'apporter sa pierre à la construction du monde commun.* » ■

Joël Dautheville,
Directeur du Centre protestant d'accueil et de solidarité Le Buisson Ardent

Pour aller plus loin

Rendez-vous le 5 novembre 2016 à Tours pour la journée Diaconie « Une Église de témoins au service du prochain ? » (plus d'informations en page 25)

« Malgré la fatigue, je danse quand même... mon fauteuil devient alors mes ballerines de danse, et mes foulards sont ma tenue de danseuse... »
Lydie, cyclodanseuse

ner sous deux formes, individuelle et collective, en fonction des besoins personnalisés et individualisés. En plus de la compétence artistique, s'ajoute la compétence thérapeutique indispensable qui nécessite un savoir médical et paramédical nécessaire à l'établissement du protocole de prise en soin. Cet accompagnement vient, évidemment, s'inscrire comme complément de soins corporels, psychiques ou médicamenteux qui viennent déjà contribuer à une amélioration de la qualité de vie.

L'art comme support de rééducation, de réadaptation et vecteur de lien social

Au sein des Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) de la Fondation Arc-en-Ciel, des ateliers de cyclodanse sont proposés aux personnes en situation de handicap. Cette activité d'art-thérapie permet aux personnes de s'épanouir et d'échanger grâce à une technique de danse en couple. La danse permet aussi aux résidents de partager des vécus jusque là restés inaccessibles de par le handicap, de se mouvoir et de travailler sur une meilleure posture, de faire découvrir l'univers dansé de chacun à travers des références culturelles, de travailler la mémoire à court et à long terme, d'améliorer l'image et l'estime de soi...

Pour les accompagnants « piétons », l'idée est de pouvoir répondre aux besoins personnalisés par le prisme de la danse mais aussi de pouvoir créer une dynamique de groupe entre les danseurs, de créer un espace sécurisant et contenant avec des aménagements intrinsèques à l'espace dansé, de pouvoir mettre en lumière les talents de chacun et de proposer des temps de représentation chorégraphique, des rencontres à l'extérieur, d'orienter, in fine, la danse, l'art, comme un véritable support de rééducation et de réadaptation et un vecteur de lien social. ■

Angélique Henry,
Art-thérapeute
à la Fondation Arc-en-Ciel



L'art-thérapie ou l'art des maux

L'art-thérapie est une discipline de plus en plus reconnue qui trouve toute sa place dans les milieux sanitaires et médico-éducatifs, tant dans sa proposition d'apaiser une souffrance et/ou une douleur par l'investissement d'une activité artistique que dans l'accompagnement de domaines qui peuvent être potentiellement préservés, tels que les sphères émotionnelles, sensorielles et corporelles. Éclairage sur cet art du soin.

L'art-thérapie se présente comme « l'exploitation du potentiel artistique et humanitaire »¹. Il s'agit d'une méthode d'accompagnement non médicamenteuse, qui s'abstiendra de toute visée interprétative et qui repose sur l'implication de l'art dans un processus de soin par l'exploitation de techniques artistiques variées telles que la danse, la musique, la peinture, le théâtre...

En art-thérapie, l'idée est de permettre à une personne de s'inscrire dans une démarche esthétique en s'exprimant sur ce qui est « beau » pour elle, c'est-à-dire simplement ce qui lui plaît. Il ne s'agit pas d'une réflexion philosophique mais bien d'aider les personnes à exprimer leur goût esthétique et leur style artistique et ainsi de retrouver une meilleure confiance en soi et une estime de soi valorisée. Dans un cadre art-thérapeutique, la pratique artistique ne permet pas de retrouver des fonctions perdues mais de mobiliser un potentiel existant.

Accompagner au plus près la personne en difficulté

Aussi l'art-thérapeute peut-il exercer sa profession auprès de personnes présentant une souffrance reconnue par le corps médical. Les milieux professionnels

En art-thérapie, l'idée est de permettre à une personne de s'inscrire dans une démarche esthétique en s'exprimant sur ce qui est « beau » pour elle. ■

concernés sont d'ordre sanitaire, social et éducatif. Plusieurs pré-requis sont nécessaires pour accompagner au plus près la personne en difficulté : fiche d'observation, synthèse écrite après chaque accompagnement, établissement d'objectifs généraux et art-thérapeutiques et évaluation quotidienne pour permettre l'objectivité de la prise en soin. Les séances d'art-thérapie peuvent se décliner

¹ Selon le modèle de l'école d'art-thérapie de Tours (AFRATAPEM) www.art-therapie-tours.net



Le bénévolat, quelle dynamique aujourd'hui ?

Nos concitoyens sont de plus en plus nombreux à « donner du temps gratuitement pour les autres ». En 2016, les bénévoles représentent 38,8 %¹ de la population de 15 ans et plus et, parmi eux, 25 % sont engagés dans une association. Une tendance en progression, source d'opportunités pour les associations, à condition qu'elles sachent répondre aux nouvelles attentes des bénévoles.

Le bénévolat en association progresse de manière continue, 2,8 % par an en moyenne depuis 2010, plus que les autres formes de bénévolat, dans d'autres organisations (politiques, religieuses, municipales...) ou de manière directe, avec des voisins, amis... Les bénévoles en association sont un peu à l'image de la société. On dénombre ainsi pratiquement autant d'hommes que de femmes². Par ailleurs, toutes les générations se retrouvent dans les associations : un quart des bénévoles a moins de 35 ans et leur proportion progresse, près de la moitié ont entre 36 et 64 ans et seulement moins du

“ Les associations, pour être attractives, doivent veiller à expliquer aux bénévoles l'utilité des projets qu'elles proposent.

tiers ont 65 ans ou plus. Les séniors sont plus nombreux en proportion de leur génération mais loin d'être majoritaires, et leur proportion se tasse ! En revanche, on n'en est pas encore au « bénévolat pour tous » soutenu par France Bénévolat : les bénévoles restent plus diplômés que la population totale, bien que l'écart s'atténue.

Bénévoles : pourquoi s'en-gagent-ils ?

Leurs aspirations et leur mode de vie se transforment et interpellent les associations. Toujours plus, ils cherchent à « être utiles à la société et agir pour les autres »³ (83 % en 2016) et s'attachent à « la cause défendue » (55 %), souvent jusqu'à attendre des résultats immédiats et visibles à

leur action. C'est dire que les associations, pour être attractives, doivent veiller à expliquer aux bénévoles l'utilité des projets qu'elles proposent, particulièrement si cette « utilité » n'est pas directement visible. Et cette exigence est salutaire, interdit la routine et oblige à réinterroger sans cesse son action. Par ailleurs, près de la moitié des bénévoles déclarent rechercher « un épanouissement personnel »¹ (49 %). Ce besoin incite les associations à s'interroger sur le retour sur soi que peuvent trouver les bénévoles : remerciements, sentiment du devoir accompli, acquisition de compétences... Interrogés sur les principales satisfactions qu'ils trouvent dans leur bénévolat, ils répondent « le contact et les échanges »¹ (75 %). C'est dire l'importance de développer l'action collective dans l'association, les temps de rencontre, la convivialité.

Les associations obligées de s'adapter

Le changement des modes de vie conduit de plus en plus de bénévoles à rechercher des actions « ponctuelles » (+ 39 % en 6 ans dans les associations) plutôt qu'un engagement dans la durée qu'ils ont peur de ne pas pouvoir tenir compte tenu de leurs contraintes professionnelles et familiales.

C'est une tendance exigeante pour les associations qui sont incitées à organiser des remplacements, à allier des bénévoles réguliers et d'autres, ponctuels, à « donner envie » aux bénévoles d'un jour de s'impliquer dans la durée.

Ces données nous donnent donc une vision à la fois optimiste et exigeante du bénévolat d'aujourd'hui et de demain. Elles obligent les associations à une organisation plus rigoureuse pour gagner en efficacité et pour s'adapter aux irrégularités du temps bénévole. Elles obligent à prendre davantage en compte la manière dont les projets individuels des bénévoles peuvent rencontrer le projet collectif de l'association pour contribuer à sa mise en œuvre. ■

¹ Étude France Bénévolat sur la base de sondages effectués par l'IFOP en 2010, 2013 et 2016, avec le soutien et l'accompagnement du Crédit Mutuel et de Recherches & Solidarité.

² Et même légèrement plus en 2016.

³ « La France bénévole, les mille et une façons d'agir » par Recherches & Solidarité.

**Elisabeth Pascaud,
Vice-Présidente de France Bénévolat**



Résidence-autonomie : le chaînon manquant ?

La loi d'adaptation de la société au vieillissement du 29 décembre 2015 modifie les contours des logements foyers renommés « résidences-autonomie » et tente de renforcer leur rôle dans l'offre d'habitat intermédiaire entre le domicile et l'institution pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes. Mais cette mesure peut-elle répondre aux attentes du secteur ?

Les résidences-autonomie (RA) sont conçues pour des personnes âgées autonomes qui ne peuvent plus ou n'ont plus l'envie de vivre chez elles. Composées d'appartements privatisés et d'espaces communs partagés, elles doivent permettre de continuer à vivre de manière indépendante, de bénéficier d'un environnement plus sécurisé, d'utiliser des services collectifs (restauration, ménage, animations...) et de ne payer qu'un loyer modéré. La principale évolution par rapport aux « logements foyers » est l'attribution d'un financement spécifique pour les actions individuelles ou collectives de prévention à destination de leurs résidents et de personnes extérieures. Les soins médicaux et les soins courants des résidents sont réalisés le plus souvent par des intervenants extérieurs. Les prestations-socles de ces établissements (accès à un service de restauration, de sécurité, d'entretien du linge...) seront définies par voie réglementaire, une période de transition étant prévue pour que les structures s'adaptent à ces nouvelles obligations.

L'hébergement des personnes âgées est en pleine mutation. L'innovation est la meilleure façon de répondre à des besoins de plus en plus complexes et nombreux.

Que penser de ces résidences-autonomie ?

Le souhait de développer un maillon intermédiaire entre le domicile et l'établissement est louable mais plusieurs questions se posent. Ne disposant pas d'une étude de « clientèle », il est difficile d'estimer le nombre de places pouvant correspondre à cette demande d'hébergement « un peu plus sécurisé » ; les mesures proposées ne sont-elles pas toujours un temps en retard par rapport à la demande ? Le deuxième aspect réside dans la concurrence. Les résidences services seniors, spécialement celles gérées par les bailleurs sociaux, associent également un habitat adapté et un bouquet de services à la carte dans un cadre de vie convivial et sécurisant. Mais leurs normes architecturales, leurs impératifs d'évaluation interne et externe ou les contraintes liées à l'action sociale sont moins lourdes, voire inexistantes, le coût est moins élevé et leur accès est libre. Le troisième aspect est le même pour les établissements d'hébergement : celui du coût. Comme l'explique Olivier Joel, membre de l'Alliance des EHPA et EHPAD protestants, la nouveauté réside dans le fait que « nos établissements ne

sont plus confrontés à des injonctions paradoxales, mais à une situation asymétrique, car la pression exercée sur les financeurs par les politiques est plus forte que la pression qu'homothétiquement, nous devrions faire subir à nos établissements, sans perte de qualité importante. Il faudra ainsi oser dire non à certaines exigences irréalistes. »

La question du modèle économique est centrale

L'hébergement des personnes âgées est depuis plusieurs années en pleine mutation et ce mouvement s'accélère. L'innovation est au-delà des textes réglementaires la meilleure façon de répondre à des besoins de plus en plus complexes et nombreux avec des budgets qui n'augmenteront pas. La question du modèle économique est centrale. Sachons, comme Sun City¹ en son époque, comme les maisons « Abbeyfield »² ou les Community Land Trust³, inventer de nouvelles réponses alliant les aspects pertinents du secteur sanitaire et le développement d'alternatives innovantes d'hébergement, conviviales et accessibles. C'est ce travail qu'a débuté l'alliance des EHPA et EHPAD protestants. ■

Benoît Lavallart,
Membre de la commission d'élaboration du plan Alzheimer, ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

¹ Située en Arizona, Sun City est la première ville fermée destinée aux retraités.

² Une maison « Abbeyfield » est un habitat groupé de taille familiale comprenant des appartements individuels et des locaux à usage commun.

³ Community Land Trust : personne morale à but non lucratif ayant pour objet de détenir la propriété de terrains sur lesquels des logements sont bâtis et ce, afin que ces derniers restent perpétuellement à un coût abordable et nettement inférieur au prix du marché.



Graine de sel Un Dieu qui punit ?

Pourquoi ? Pourquoi cet accident, pourquoi cet échec, pourquoi cette maladie ? N'est-ce pas « le bon Dieu » qui me punit de tout ce que j'ai fait de mal ?

Question vieille comme l'humanité, qui ressurgit devant chaque événement qui paraît particulièrement injuste. C'est que nous avons besoin de comprendre et besoin de justice : si le malheur nous tombe dessus, ce n'est sûrement pas pour rien. Et l'idée d'un Dieu qui nous envoie des tuiles en sanction de ce que nous avons fait a au moins le mérite de nous permettre de penser que le monde n'est pas la proie du hasard, qu'il est gouverné par un Dieu juste – juste et sévère en même temps.

Un Dieu qui punit ?

La question parcourt bien sûr les textes bibliques. Le livre de Job, dans l'ancien testament, est tout entier une médita-

tion sur la question de l'origine du malheur ; Dieu y est montré comme livrant Job dans les mains de Satan ; mais Job va, d'une certaine façon, opposer à ce Dieu-là sa conviction d'un Dieu rédempteur ; et il sera écouté de Dieu lui-même qui finira par le rétablir dans son intégrité. Dans le nouveau testament, on pourrait évoquer la question que les disciples posent à Jésus devant un homme aveugle de naissance : « est-ce lui ou ses parents qui ont péché ? » (Jean 9:1). Refusant cette recherche des causes, Jésus préfère se tourner vers l'avenir : « c'est pour que les œuvres de Dieu soient manifestées en lui » et il guérit l'aveugle. Dans un autre récit, il formule lui-même la question que ses disciples se posent : ces hommes sur qui la tour de Siloé s'est effondrée en les

“S'ouvrir au Dieu qui vient nous travailler comme on travaille une terre, afin que nous portions du fruit.”

tuant, « pensez-vous qu'ils étaient plus coupables que tous les autres habitants de Jérusalem ? » (Luc 13:4). La réponse qu'il donne alors paraît bien paradoxe : « non, je vous le dis, mais si vous ne changez pas radicalement / si vous ne vous convertissez pas [selon les traductions], vous périrez tous pareillement ». Car nous entendons : non, Dieu n'est pas un Dieu de punition – mais quand même, faites attention car sinon il vous punira ! Alors, oui ? ou non ? Il faudrait savoir !

Un Dieu qui fait vivre

J'aime la lecture que Daniel Marguerat propose de ce texte¹. Si notre idée de Dieu est celle d'un Dieu qui punit – un Dieu qui, assis à son tiroir-caisse, fait le compte de nos fautes pour nous faire mourir – nous n'avons aucune raison d'espérer échapper au châtiment. « Nous périrons tous de la même manière », car nous ne sommes pas meilleurs que les autres et alors nous allons vivre dans la peur – qui est rarement bonne conseillère ! Mais, « se convertir », ce serait en fait changer radicalement son regard sur Dieu, c'est refuser « cette image de Dieu pour consentir à un Dieu qui fait vivre ». Ce que vient dire à sa façon le récit qui suit, la parabole dite du figuier stérile. Le maître de la vigne veut couper ce figuier qui n'a pas donné de fruit depuis trois ans mais le vigneron plaide la cause de l'arbre, celle de la confiance et de l'espérance : laisse-moi le soigner, et peut-être produira-t-il du fruit à l'avenir... Nous identifions souvent Dieu au maître de la vigne. Mais Dieu ne serait-il pas plutôt, pour Jésus, à l'image du vigneron qui plaide pour l'humanité ? « Se convertir : quitter les images de Dieu qui nous égarent, qui nous encombrent et qui nous tuent, pour s'ouvrir au Dieu qui vient nous travailler, comme on travaille une terre, afin que nous portions du fruit »². Ce changement de regard sur Dieu vient aussi modifier notre regard sur ceux qui sont en difficulté – qui ne sont pas plus coupables que les autres, pas plus que nous ! ■

Isabelle Grellier,
Professeur en théologie pratique,
Faculté de Strasbourg

¹ Dans *Vivre avec la mort*, Éditions du Moulin, p. 30 à 36.

² Ibid, p. 36.



Dossier

Évoluer entre la norme et la sanction

Toute société ou micro-société se singularise par son modèle culturel. Celui-ci consiste à définir et à imposer à ses membres des normes, des façons de penser et d'agir, permettant d'uniformiser certains comportements face à des situations définies. La définition de normes engendre dans son sillage la définition de sanctions applicables en cas de non respect des règles posées, imposant à chacun de se conformer aux exigences de la société sous peine d'en être exclu. Mais qu'en est-il du libre arbitre ? De l'appréciation de la relation et de l'action ? Normes et sanctions sont-elles toujours souhaitables ? Et si oui, applicables ? En bref, comment évoluer entre la norme et la sanction ?

La punition, qu'une société inflige à ceux qui ont transgressé sa loi, implique, pour qu'elle soit comprise, que l'individu accepte la validité de la norme qui le juge. Depuis Cesare Beccaria et son traité *Des délits et des peines* (1765), la justice proportionne la peine à la faute. Lorsque Beccaria commence à écrire son livre, les châtiments étaient atroces, on ne se bornait pas à frapper de mort la plupart des crimes mais on aggravait la peine par d'horribles supplices. Le juge avait des pouvoirs quasi illimités,

aucun droit accordé à la défense, ni l'équité d'une proportion entre les délits et les peines. Le philosophe anglais, Jeremy Bentham, père du courant appelé « utilitarisme », conçoit la punition comme devant d'abord être utile à la société : « La peine, moyen vil en lui-même, qui répugne à tous les sentiments généreux s'élève au premier rang des services publics lorsqu'on l'envisage, non comme un acte de colère ou de vengeance contre un coupable (...) mais comme un sacrifice indispensable pour le salut

commun. »¹ Beccaria et Bentham vont construire le système pénal qui va s'étendre peu à peu à toute l'Europe et qui instaure une double fonction à la peine : d'une part, provoquer l'amendement du coupable ; d'autre part, faire en sorte que cette punition infligée soit utile à la société, soit dans sa valeur d'exemple, soit en permettant la réintégration de l'homme puni.

¹ Dumont, *Théories des peines et des récompenses*, extraits des manuscrits de Jérémie Bentham, Tome 1, Bruxelles, 1840, p. 23.



Entre expiation et réparation

Quand on parle aujourd'hui de sens de la peine, on se situe souvent entre ces deux alternatives que sont l'expiation (la pénitence) et la réparation (peine utile pour la société). Dans le premier cas, on se situe dans l'idée, chère à Emmanuel Kant, qu'il n'y a rien que l'individu fautif puisse offrir à sa victime qui aurait assez de valeur pour réaffirmer celle de la loi transgessée. La seule façon de rétablir l'ordre troublé, c'est de punir le coupable. Dans le deuxième cas, il s'agit de restaurer une forme de structure sociale dont l'individu fait partie. D'un côté, il y a l'homme condamné comme être autonome et responsable, et de l'autre côté, l'homme pris dans la structure sociale pour laquelle la condamnation a une vocation contributive. La souffrance causée par la peine doit être à la fois émancipatrice et faire redécouvrir les vertus d'un vivre-ensemble. Dans cette tension du sens, on assigne à l'homme (à l'homme puni) une posture délicate puisque, d'un côté, on le reconnaît comme tout à fait maître de son destin et capable d'intégrer naturellement et raisonnablement les normes en cours dans notre société et

que, de l'autre côté, on prend acte de la faiblesse de la nature humaine qui n'est pas nécessairement à la hauteur des exigences de la raison. La philosophie de la peine en France est restée très dépendante de l'idée kantienne d'un concept transcendantal de la raison pratique qui implique la punition comme une nécessité anthropologique et qui fonde la morale sur un principe absolu. Pourtant, faute d'une assimilation de la norme, la peine est aujourd'hui vécue par beaucoup comme une abstraction ne créant pas de correspondance existentielle entre la faute et la punition.

L'individualisme éthique

Pour résoudre la problématique de la non assimilation de la norme, il est utile de se tourner vers le philosophe Emmanuel Lévinas pour qui, à l'inverse de Kant, il n'est pas possible de penser le bien à partir de la raison. Selon Lévinas, il ne faut pas d'abord essayer de définir le bien et ensuite chercher des techniques rationnelles pour l'ap-

La rencontre de l'autre fait naître le sentiment moral et le tiers formalisera et spécifiera cette rencontre dans l'établissement de normes.

rocher, mais laisser le bien apparaître dans la rencontre avec le visage de l'autre. Le fondement de la norme réside pour le philosophe dans cette rencontre unique d'autrui, dans cette immédiateté où l'autre nous sollicite, où il est urgent de le secourir, de l'écouter. C'est le visage comme commandement qui enseigne la signification éthique.

L'alternative à la construction rationnelle de la norme est donc une construction sentimentale. Le sentiment, pour Lévinas, est à la fois source et légitimité de la morale. La particularité de la pensée d'Emmanuel Lévinas est cette notion « d'individualisme éthique », c'est-à-dire la possibilité de voir dans le visage de l'autre une individualité irréductible à la compréhension et à l'intégration dans un système. Le rationnel ne sera impliqué que dans un deuxième temps. La rencontre de l'autre fait naître le sentiment moral et le tiers formalisera et spécifiera cette rencontre dans l'établissement de normes.

La justice fait erreur en ne considérant pas cette étape de la rencontre comme fondamentale et en instaurant un seul rapport avec l'individu, un rapport institutionnel et distancié.

Il est urgent que nos législateurs considèrent que la société n'est pas composée de sujets isolés les uns des autres qui attendraient que l'institution leur désigne les formes et les principes d'intégration sociale et communautaire, mais, qu'avant d'édicter des normes, il faut tenir compte de l'interconnexion des individus entre eux et de leur capacité à les intégrer. ■

Brice Deymié,
Aumônier national des prisons

Norme, transgression et sanction dans la trajectoire d'un être en devenir : l'enfant

Comment les notions de norme, de transgression et de sanction s'intègrent-elles dans le développement de l'enfant ? C'est la question que nous avons posée au Docteur Taïeb Ferradji, pédopsychiatre au Centre Hospitalier J-M. Charcot. Il aborde pour *Proteste* la dialectique possible entre ces trois notions à travers le rapport aux apprentissages et l'école dans sa dimension psychologique.

Le respect de l'autre naît de la représentation qu'on s'en fait. Elle s'exprime dans la manière dont on en parle et dont on le nomme. Ainsi, la relation à l'altérité participe de la conception que nous avons de la culture de l'autre. Si le nom, la religion ou la couleur de la peau peuvent marquer des frontières visibles, l'éducation et la culture en tant que frontières peuvent devenir, notamment en période de tensions et de crises, le stigmate de la méconnaissance de l'autre et du refus de l'altérité. Si la norme exclut, théoriquement, toute forme de transgression et/ou de sanction, elle détermine la qualité et le niveau de l'estime de soi qui peut être définie comme la façon dont un individu se perçoit dans ses valeurs, ses attributs et sa personnalité, ces éléments étant reconnus comme faisant partie intégrante de lui-même. Autrement dit, il renvoie au sentiment que chaque individu a de sa propre valeur, de sa place et de l'amour qu'il peut avoir de lui-même, ce dernier étant souvent tributaire du regard de l'entourage. Anthropologie et psychologie nous apprennent

que l'enfant se construit au croisement de deux processus : un processus de filiation - « je suis le fils, la fille de... » - et un processus d'affiliation - « j'appartiens à tel groupe et/ou à tel autre » - en général, selon un schéma d'appartenances multiples qui peut se modifier dans le temps. Et ces deux processus, pour être harmonieux, se soutiennent l'un l'autre. Si on considère que la famille représente le dedans, la société représente le dehors et, dans ce dehors, l'école joue un rôle important.

Trois questions fondamentales

Ce processus d'ajustement se construit à travers trois questions fondamentales. Premièrement, de quoi un enfant a-t-il besoin pour se développer harmonieusement et se nourrir de l'école et donc du monde extérieur qui porte l'école ? La ques-

“
Si la norme exclut, théoriquement, toute forme de transgression et/ou de sanction, elle détermine la qualité et le niveau de l'estime de soi

tion de l'apprentissage est essentielle pour son développement : un enfant qui, a priori, se porte bien mais qui ne parvient pas à apprendre ne se sentira pas bien. Deuxièmement, que faut-il pour qu'un enfant puisse se nourrir de l'école ? Enfin, comment et pourquoi

certains enfants ne parviennent-ils pas à prendre du plaisir à apprendre, à échanger, à construire une relation avec les adultes qui permette la transmission de savoirs et la création d'autres possibles ?

Ce que vivent les enfants aujourd'hui sera partagé demain par de plus en plus d'enfants qui appartiennent à des mondes complexes : des enfants qui seront élevés dans des familles différentes avec leurs propres règles et leurs habitudes ; des enfants qui évolueront dans des familles « atypiques ou minoritaires » où la différence entre le dedans et le dehors,



“

Si la transgression devient alors un mode d'être au monde, la sanction serait une mauvaise réponse à un vrai problème !

”

s'exprime, elle doit être arrêtée. La violence en elle-même entraîne la violence et, si cette brutalité s'exprime en toute impunité, elle tend à devenir une manière d'exprimer tout ce qui ne va pas pour l'enfant ou l'adolescent, que ce soit un malaise, un malentendu, une souffrance ou une envie de transgresser pour transgresser. Si la transgression devient alors un mode d'être au monde, la sanction serait une mauvaise réponse à un vrai problème !

pour des raisons multiples, pourra être grande ; des enfants qui vivront dans des familles qui bougent, voyagent, traversent des langues ou des mondes.

Ces situations complexes sont de plus en plus nombreuses ici, dans notre réalité hypermoderne, qui aboutit à des désorganisations, des recompositions, des aménagements et, finalement, de nouvelles constellations qui modifient les liens familiaux, le temps et l'espace comme le rapport à la loi et la norme.

Transgression, sanction et violence

Parmi les questions posées par la réflexion sur la norme, la transgression et la sanction, se trouve celle de la violence, en particulier à l'école. L'école est un lieu privilégié d'expression du mal-être et, parfois, de la souffrance des enfants, ce qui inquiète à juste titre l'école mais aussi les parents et le plus souvent les enfants eux-mêmes. Il est reconnu qu'il n'y a pas de pathologies psychologiques ou psychiatriques associées à des comportements violents.

La violence est une résultante et souvent plusieurs facteurs sont associés et contribuent à ce qu'elle apparaisse et se perpétue. Il y a d'abord

les facteurs liés à l'enfant lui-même : difficultés à trouver sa place, échec scolaire souvent ancien, sentiment de passivité, affects dépressifs qui s'expriment par de l'agressivité à l'égard de soi ou de l'autre et, parfois, souffrances psychologiques graves et profondes qui n'ont pas été diagnostiquées ou surtout prises en charge. Il y a ensuite les facteurs liés à des dysfonctionnements familiaux ou à une souffrance familiale diffuse que le jeune exprime à l'école, lieu de rencontre avec d'autres adultes, mais qui ne concernent pas spécifiquement l'école.

La transgression, un mode d'être au monde

C'est le cas, par exemple, des enfants évoluant dans des familles en rupture, confrontées à des difficultés multiples, qu'elles soient psychologiques, sociales, culturelles.

Les enfants ont besoin de sentir que les adultes sont capables de les protéger, de les contenir, de leur mettre des limites même si, bien sûr, ils les testent en permanence mais cela est le propre de tous les enfants, en particulier les adolescents. La violence à l'école est un signal d'alarme qui doit être compris dans sa complexité même si, au moment où elle

Permettre de transcender les clivages

L'école, comme la société, n'arrive pas à gérer la diversité et semble paralysée par la rencontre de la différence. Si de plus en plus d'enfants semblent la désinvestir et parfois l'agresser, c'est surtout parce qu'ils ont le sentiment qu'elle ne leur réserve pas la place qui devrait être la leur. Malgré des performances scolaires correctes voire excellentes, nombre d'enfants témoignent d'un malaise et d'une difficulté à être autrement que la manière dont ils sont désignés sur le plan social et politique. Leur avenir se jouant à l'école, il est important que celle-ci, sans rien sacrifier à l'exigence d'unité républicaine, ait un rôle de « passeur » vis-à-vis de ces enfants, leur permette de transcender les clivages.

Pour cela, il faut certainement valoriser davantage la créativité des uns et des autres et développer la capacité de chacun, élève comme enseignant, à décentrer son propre regard. ■

Docteur Taïeb Ferradji
Pédopsychiatre, Centre Hospitalier
J.-M. Charcot



3 Questions à Christian POLGE

Ancien président de la commission Enfance-jeunesse de la FEP, Christian Polge a occupé près de 40 ans le poste de directeur général de l'association Samuel Vincent à Nîmes. Au sein d'un des établissements, une maison d'enfants à caractère social (MECS), il a développé des dispositifs innovants destinés à apporter des réponses adaptées à la situation de l'enfant et toujours en co-construction avec les jeunes et leur famille. Nous lui avons posé trois questions sur la façon de penser la sanction dans des établissements d'accueil pour enfants et adolescents.

Comment développer la réflexion autour de la sanction dans les établissements spécialisés pour enfants et adolescents ?

Christian Polge : La question de la sanction s'inscrit pleinement dans la réflexion sur le projet éducatif de l'établissement. Il s'agit de savoir quel projet nous souhaitons proposer à l'enfant accueilli et ce, en lien avec son environnement extérieur. Associer les parents à cette réflexion est essentiel de façon à co-construire le projet et à éviter une forme de toute puissance de l'établissement qui pourrait imposer des sanctions de façon arbitraire, limitant ainsi le risque de dérive. Enfin, les règles de l'établissement doivent être présentées clairement à l'enfant. En effet, il ne peut y avoir sanction que s'il y a des règles. Il faut donc qu'elles soient clairement posées pour que, lorsqu'il y a transgression, la sanction puisse être donnée au regard de ces mêmes règles.

Comment appliquer la sanction ? Y a-t-il des règles à observer ?

CP : Tout d'abord il est important de créer le dialogue ; que la sanction soit expliquée. Les enfants et les adolescents se plaisent à bousculer les règles, cela fait partie du développement qui permet l'affirmation de soi. Aussi est-il nécessaire que l'acte posé par l'enfant à travers la transgression de la règle soit entendu. Lorsque l'on dit « non », on reconnaît l'enfant dans ce qu'il fait. En expliquant le pourquoi de ce « non » on lui permet de développer une réflexion sur ses actes. C'est à cette condition que la sanction lui permettra d'avancer et c'est là le sens de la sanction, sans quoi elle est contreproductive. Par ailleurs, la sanction ne doit jamais porter atteinte à la dignité de la personne, ni l'exclure. Au contraire, elle doit permettre de se reconstruire en lien avec la société, de se réintégrer. Enfin, n'oublions pas que la sanction peut aussi être positive. Porter un jugement positif sur un acte accompli est une reconnaissance tout aussi essentielle et nécessaire.

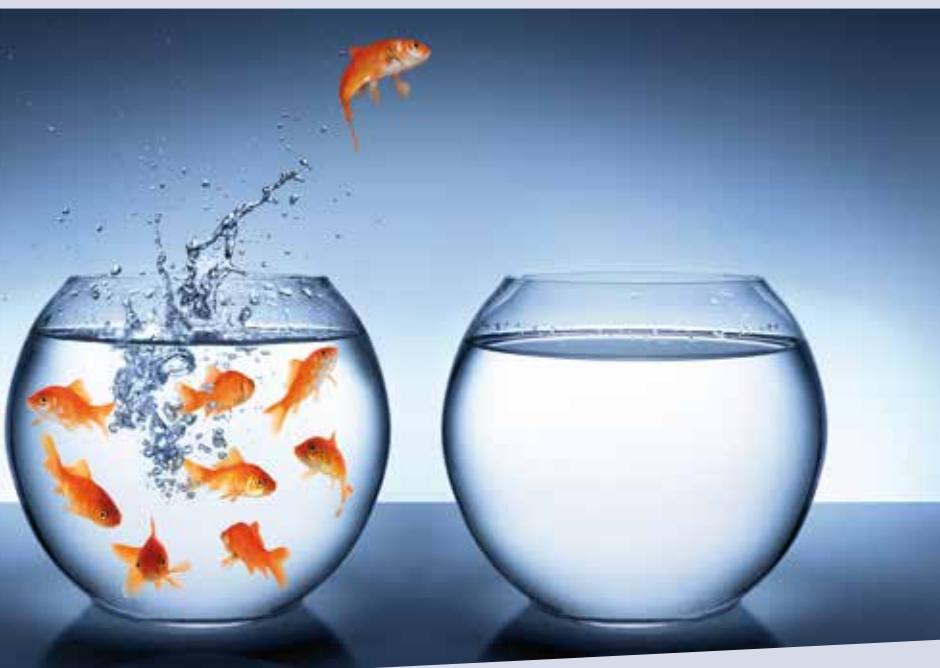
Quelle place peut jouer la famille dans la compréhension des règles et l'acceptation de la sanction ?

CP : La place de la famille est essentielle à plusieurs titres. D'abord, il faut être certain que le projet éducatif envisagé pour l'enfant pourra être partagé avec la famille. L'éducateur n'est qu'un maillon dans la vie d'un enfant, un élément pour un temps limité. Aussi est-il indispensable d'avoir une démarche de co-construction éducative avec les parents et, de façon plus large, avec les différents acteurs de la vie de l'enfant : enseignants, assistant social, médecin, responsable sportif... D'autre part, cette démarche de co-construction est essentielle pour ne pas tomber dans une substitution aux parents. En effet, l'action éducative ne doit pas être une forme d'autorité absolue, une relation « dominant / dominé », sous peine d'instaurer des sanctions qui ne seraient pas réparatrices. Enfin, la loi, les règles sont comprises en fonction du milieu dans lequel évolue l'enfant. C'est pourquoi les parents jouent un rôle déterminant dans la compréhension des règles et l'acceptation des sanctions par l'enfant. La mise en place d'espaces de rencontre et de dialogue avec la famille est donc indispensable. ■

Propos recueillis par Pauline Simon,
Rédactrice en chef de Proteste

Transgérer la norme ?

Toute société forge un certain nombre de normes, plus ou moins contraignantes ; on peut évoquer, bien sûr, les lois qui régissent la vie en commun mais aussi plus largement les usages en vigueur, les codes de civilité, les modes, les règles morales... Des normes dont la transgression fait souvent l'objet de sanctions, depuis le regard torve que les voisins lanceront à celui qui sort des sentiers battus jusqu'aux sanctions pénales.



Une société ne peut vivre sans normes ; mais sans doute pas non plus sans des personnes qui les enfreignent... Une société sans transgression serait une société de robots, sans affects et sans créativité. Ce n'est pas pour rien que le rêve des sociétés totalitaires est d'empêcher toute résistance aux normes édictées. Il ne s'agit pas pour autant de faire l'apologie de la transgression pour la transgression. Peut-on alors distinguer entre différentes formes de transgression ? Il me semble que le rapport des contrevenants à la sanction est souvent un bon critère pour en juger. Quelques situations concrètes peuvent aider à réfléchir. Au nom de leurs convictions pa-

“
Le positionnement face à la sanction de celui qui transgresse dit quelque chose d'important sur la valeur de la conviction qui le fait agir
”

cifistes, de jeunes français ont refusé le service militaire¹. Leur militance a conduit l'état français à créer un statut d'objecteur de conscience ; mais avant cela, beaucoup d'entre eux ont choisi d'assumer la sanction de leur désobéissance : la prison. Autre exemple concret, deux skieurs font du hors piste. Avalanche et intervention des secours. Lorsque ces derniers reçoivent la facture (lourde puisqu'il a fallu faire intervenir un hélicoptère), ils refusent de la payer et s'adressent au tribunal qui d'ailleurs les dispensera de payer.

1 Obligatoire en France jusqu'en 1996.

Le positionnement face à la sanction de celui qui transgresse

Dans le premier cas, la sanction est pénale, les intéressés l'ont acceptée. Certes, certains ont sûrement quitté la France pour y échapper, mais d'autres ont affronté le procès et la condamnation, à la fois pour faire réfléchir leurs contemporains et – paradoxalement – pour montrer leur respect de la loi : car c'était une façon de témoigner du caractère fondamental, pour la société, de la conviction qui les obligeait à outrepasser la légalité. Dans le deuxième cas, des personnes qui ont pris des risques, sans doute d'abord pour leur propre plaisir et qui laissent porter à la société les conséquences de leur imprudence. Il ne s'agit pas de refuser toute prise de risque ; elle fait souvent le sel de la vie et elle permet bien des avancées – en termes de maturation personnelle comme dans le domaine scientifique. Nous avons d'ailleurs abordé dans cette revue le difficile débat entre sécurité et liberté, en disant notre refus que la liberté soit enfermée au nom de la sécurité. Mais que ces personnes n'en assument pas les conséquences interroge sur la valeur de ce qui les a poussés à agir. Une société a besoin de personnes qui osent violer les lois au nom de leurs convictions. J'écris cela en tremblant dans ce contexte où des fous radicalisés se livrent à des attentats sanglants au nom d'une idéologie mortifère. Car toute conviction n'est pas bonne à admirer ; il faut distinguer celles qui font vivre et celles qui font mourir, celles qui construisent et celles qui détruisent. Et ce n'est pas toujours simple. Mais justement, il me semble que le positionnement face à la sanction de celui qui transgresse dit quelque chose d'important sur la valeur de la conviction qui le fait agir, sur son utilité, ou au contraire sa nocivité, pour la société. ■

Isabelle Grellier,
Professeur en théologie pratique,
Faculté de Strasbourg



La sanction peut-elle être éducative ?

Punitions et sanctions font l'objet parfois de malentendus entre enseignants et enfants. Ils se sentent démunis face aux comportements transgressifs à répétition de ces enfants. « La sanction ne sert à rien », disent-ils, « l'élève recommence ce pourquoi il a été puni. On se demande s'il ne le fait pas exprès pour se faire punir à nouveau. » Ces enseignants ne comprennent pas le fonctionnement de ces enfants qui ne se conduisent pas comme des élèves.

De nombreuses écoles élémentaires rencontrent quotidiennement des enfants qui refusent d'entrer en classe, de faire le travail demandé par l'enseignant ou ne respectent pas les règles. Le conflit se transforme parfois en violence avec coups de pied, cris, fugues, etc. quand l'enseignant emploie la méthode forte pour se faire obéir ; méthode souvent inefficace. Si la sanction ne produit pas les effets attendus, c'est parce qu'elle n'a pas de fonction structurante pour ces enfants. Elle a un sens négatif. Elle sert à faire mal. Elle est coercitive. Elle est interprétée comme une injustice. « C'est parce que le maître ne m'aime pas qu'il me punit. » Alors que

“La sanction n'est qu'un moyen pour faire réfléchir celui qui a transgressé la règle”

pour les enseignants, la sanction doit arrêter de manière quasi-magique un acte qui gêne les apprentissages et la vie scolaire. Comment se fait-il que certains enfants à l'école ne comprennent pas ce que les élèves comprennent en général assez bien ? Peut-être ne croient-ils plus aux capacités de l'école à être un lieu de promotion sociale pour tous ? Sans doute n'ont-ils pas appris explicitement les comportements attendus pour devenir élève ?

Pour une sanction éducative

Mais que manque-t-il à ces enfants ainsi qu'à leurs enseignants pour que la sanction ait une

valeur éducative ? Tout d'abord, la sanction doit accorder de la valeur à la parole de l'autre : si les enseignants ne prennent pas le temps de mettre des paroles sur des actes, s'ils n'aident pas ces enfants à en percevoir eux-mêmes les conséquences, s'ils ne les accompagnent pas, avec bienveillance, pour qu'ils s'en sentent responsables et cherchent à les réparer lorsqu'ils ont nui à autrui ou à la collectivité, il y a peu de chances que ces enfants accordent de la valeur à la parole de l'enseignant. Or, le respect des règles et des lois s'appuie sur les paroles échangées pour en comprendre le sens et pour apprendre à les mettre en pratique ; car il ne suffit pas de connaître les règles pour les respecter. Ensuite, la sanction doit porter un regard respectueux sur la personne de l'enfant pour qu'il porte en retour un regard respectueux sur la personne de l'enseignant. Ce n'est pas une personne que l'on juge quand un acte transgressif a été commis mais ce qu'elle a fait. Il est essentiel de le dire à l'enfant pour qu'il n'ait pas le sentiment d'être tué par un regard qui le juge de manière souvent définitive.

Donner un sens vivant

Alors quand chacun est attentif à l'autre et à ce qu'il dit, un vrai travail de vocabulaire peut avoir lieu ; notamment en donnant à la sanction un sens vivant et non mortifère. Elle n'est qu'un moyen et l'ultime (comme un électrochoc) pour faire réfléchir celui qui a transgressé la règle et/ou la loi et pour l'aider à sortir de la culpabilité. La sanction est réparatrice aussi pour lui car lorsque celle-ci a été accomplie correctement, l'enfant transgresseur est lavé de sa faute et peut alors être restauré dans sa place et ses rôles. Ce temps de restauration est souvent oublié à l'école. Pourtant, il est essentiel et doit être solennel. C'est le temps de l'espérance qui croit que l'enfant peut changer de comportement. Il faut du temps pour éduquer ! ■

Edith Tartar-Goddet,
Psychosociologue,
présidente de l'ap2e

Regards croisés

La norme face aux « hors norme »

Tout établissement et toute vie en collectivité supposent des règles, des normes, applicables par tous. Mais pour que ces règles puissent être mises en pratique, cela suppose qu'elles soient comprises et acceptées. Comment réaliser ce travail lorsque l'on s'adresse à des personnes « hors norme » ? Regard croisé entre Lydia Thouvenel, Directrice Générale Adjointe en charge des établissements et de la Qualité à la Fondation des Amis de l'Atelier, et Maxime Delouvée, Doctorant à la Fondation Recherche John BOST, sur cette interrogation et celles qui vont suivre.

Comment présenter la norme et les règles à des personnes qui n'ont pas une compréhension commune de cette norme ?



Maxime Delouvée

Maxime Delouvée :

Il existe une pluralité de moyens, de procédures et de techniques permettant à une personne accueillie de comprendre et d'accepter (voire de refuser) la norme. La Loi recèle, en ce sens, d'outils proposant des « solutions ». Dès son

accueil, la personne signe un « contrat de séjour » qui s'accompagne de différents documents, et notamment des règles de la vie en établissement. Théoriquement, ce contrat et ses documents sont un socle pour la compréhension. Toutefois, en pratique, la réalité révèle que ce n'est qu'à travers les actions des professionnels mais également des proches que toutes ces règles pourront être comprises. Au-delà de la Loi, c'est l'action de tous qui permet la connaissance et la compréhension.

Lydia Thouvenel :

Particulièrement dans le champ du handicap psychique, notre action consiste précisément à aider les personnes que nous accompagnons à s'approprier les codes de la vie en société, collective ou individuelle. C'est un travail quotidien qui oscille entre conseil et injonction et qui demande avant tout de la constance et de la cohérence dans les positionnements de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la vie de la personne.

Le travail de réflexion en équipe est donc indispensable et permet d'éviter des interprétations personnelles. À situation équivalente, les règles, les

“

C'est dans la répétition et la lisibilité des règles qui l'entourent que la personne peut progresser dans sa compréhension du monde

”

limites, le cadre ne doivent pas être différents et encore moins selon le professionnel présent. Bien évidemment, ces règles sont acceptables lorsqu'elles sont anticipées, connues, communiquées à l'avance. Les termes de « pacte » ou « contrat » sont souvent employés et fonctionnent bien en ce qu'il posent un accord dans une logique respectueuse et équitable du donnant/donnant.

Comment les amener à une compréhension et à un partage de la norme et des règles ?

M.D. : Il existe deux formes classiques de langage et de dialogue. La « forme écrite » qui se matérialise par des documents institutionnels et la

forme oral qui concerne la relation que noue la personne accueillie avec le professionnel accueillant. Ces deux formes sont suffisamment vagues pour envisager la réflexion et la création de supports adaptés à la compréhension des personnes. Ainsi, l'utilisation de pictogrammes, de dessins peut permettre aux écrits d'être mieux compréhensibles. La confiance qui lie le professionnel à la personne au quotidien aide également les échanges oraux, verbaux ou non.

Enfin, on peut évoquer l'apport des nouvelles technologies dans ces échanges qui faciliteront, très certainement, cette réflexion. La « téléthèse », un outil informatique mis en place au sein de la Fondation John BOST, permet par exemple à une personne de communiquer alors qu'elle n'a pas ou plus de possibilités de le faire.

Fondation John BOST

La Fondation John BOST accueille et soigne des personnes (enfants, adolescents, adultes et seniors) souffrant de troubles psychiques et de handicap physique et/ou mental, ainsi que des personnes âgées dépendantes, dont l'état nécessite une vie sociale adaptée.

L.T. : Pour l'UNAFAM¹ la réponse est claire, « *continuer à faire des propositions, sans les imposer, ni décider à sa place, sauf exception et urgence naturellement... La personne doit faire sa propre expérience...* » Le comment de l'acceptation de la norme réside donc avant tout dans l'acceptation de la prise de risque par l'institution, la personne et son entourage. Il s'agit d'éviter la surprotection pour laisser la personne entrer dans un processus de construction individuelle propre à tout être humain : apprendre de ses erreurs. Dans un contexte « hors norme » avec une temporalité souvent différente, cela passe par un accompagnement dans le décodage des effets de leur tentative. C'est là que notre rôle se situe. Aider à comprendre ou, comme on dit, « faire comprendre ». Cela prend du temps, nécessite « du métier » en adaptant son langage, son mode d'interaction... Et tout cela dans un contexte forcément hyper individualisé.

Comment faciliter la compréhension et l'acceptation des règles de vie de l'établissement et celles en dehors de l'établissement ?

L.T. : Comme je l'ai évoqué, à situation équivalente, les règles, doivent être les mêmes. Cela nous pousse ainsi à sortir de l'établissement pour partager ces normes avec les partenaires qui interviennent dans la vie de la personne. Cette coordination de nos actions au sein des établissements et à l'extérieur est indispensable dans l'apprentissage de la norme. C'est dans la répétition et la lisibilité des règles qui l'entourent que la personne peut progresser dans sa compréhension du monde.

M.D. : « Sans mur, ni clôture ». Cette phrase, attribuée au pasteur John BOST, illustre bien la réponse à cette question. Être dans un environnement ouvert implique d'appliquer, dans la mesure du possible, les mêmes règles tant en dehors que dans l'établissement. Se déplacer facilement permet alors d'apprendre la signification réelle de la liberté de déplacement. L'objectif de la non différenciation des normes dans l'établissement et en dehors est alors de protéger la personne sans l'interdire de faire.

Avez-vous des suggestions pour améliorer l'apprentissage des règles et de la sanction par les personnes en situation de handicap ?

M.D. : Des centaines voire des milliers de suggestions seraient à formuler et surtout, à mettre en œuvre. Dans tous les cas, toutes les suggestions déjà faites ou qui émergent doivent être conçues dans une seule et unique finalité : « faire primer la personne humaine », aussi bien l'individu avec ses propres altérités que la cohabitation des personnes humaines dans le vivre-ensemble. Plus concrètement, deux suggestions peuvent être formulées : l'une consiste à soutenir l'humain, l'autre à ne pas négliger les apports de demain. Autrement dit, par l'action, la réflexion, l'innovation et le partage, l'amélioration de la compréhension de la règle et de la sanction



Lydia Thouvenel

est réellement possible.

L.T. : Lors d'un séminaire récent organisé à la Fondation, un philosophe, Eric Fiat, nous a rappelé qu'être « libre comme l'air » était un leurre, l'absolue liberté, hors cadre contraignant, n'existe pas. En effet, même l'air est soumis aux forces du vent, à la pression atmosphérique... Les normes sont aussi inhérentes à la vie en collectivité que la pression atmosphérique au vent. Accompagner les personnes « hors norme » nous interroge mais ne doit en aucun cas nous faire douter de l'absolue nécessité de les aider à s'inscrire dans la réalité du quotidien et donc son cadre. ■

**Propos recueillis par Pauline Simon,
Rédactrice en chef de Proteste**

Fondation des Amis de l'Atelier

La Fondation des Amis de l'Atelier accompagne des personnes en situation de handicap mental et psychique et leur famille tout au long de leur vie. Elle favorise leur intégration dans la cité tout en préservant les liens familiaux.

¹ Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques.



Billet d'humeur

Sanction... vous avez dit juste et équitable ?

Vous circulez en léger excès de vitesse... Cela vous est assez habituel dans ce secteur qui vous semble peu dangereux et jusqu'à ce jour, pas de souci, il n'y a jamais eu de radar. Mais cette fois, vous vous faites « pincer ». Amende et points de permis. La première réaction est un sentiment d'injustice, de « payer » pour tous ceux qui transgressent sans sanction ! Mais tout de même, en conscience, vous savez que nul n'est censé ignorer la loi. Vous acceptez donc l'idée de la transgression et de la mise en danger d'autrui... et vous payez !

Bref, vous êtes un citoyen conducteur « normal » qui se soumet à l'autorité et assume la conséquence de son dépassement de vitesse autorisée. Pour avoir à plusieurs reprises, dans un élan érotique, pincé les seins d'une jolie pensionnaire du même foyer d'accueil, un jeune adulte souffrant de traits autistiques sans être intellectuellement déficitaire a été « traité » à son insu et celui de ses parents par un anti-androgène¹.

“
Le projet éducatif est censé accompagner, aider à la mise en pratique quotidienne, pour que la règle soit connue, comprise, admise, rappelée si besoin.
”

Un « traitement » non surveillé entraînant pour ce jeune homme de lourdes conséquences... et pour cause ! Or, cette castration médicamenteuse est d'ordinaire réservée aux délinquants sexuels qui en acceptent le principe lors de leur jugement ; c'est donc un traitement visant à éviter la récidive et non une sanction. Dans cet établissement existe, comme il se doit, une charte et un code de bonne conduite signés par un tiers (les parents) puisque la personne en institution est sous tutelle.

Le projet éducatif est censé accompagner, aider à la mise en pratique quotidienne, pour que la règle soit connue, comprise, admise, rappelée si besoin. Sur la route, il y a maintenant des radars pédagogiques qui vous signalent votre excès de vitesse avant de verbaliser ! Au-delà de quoi commencerait la transgression. Quelle sanction « juste » et « équitable » appliquer à ces pensionnaires « hors norme », déjà jugés « incapables » ou « déficients » ? Et pour quel niveau de « délit » ? Ce qui sera évalué transgressif pour certains sera pour d'autres une activité ludique sans intention agressive... où est la norme ?

La sanction, qui peut être « tue », masquée, sous forme de contention, de castration chimique... risque bien de n'être ni juste, ni équitable si elle répond aux critères « normaux » de comportement, si elle contourne les procédures habituelles de consentement... Ne cacherait-elle pas une carence éducative, une déficience institutionnelle ? Au risque de constituer une double peine ? Et, de toutes manières, dans les institutions prenant en charge des personnes en situation de handicap psychique, quel sens peut avoir une sanction ?

Comment peut-elle être comprise, acceptable si la règle est difficile à appréhender ? Simplement parce que le rapport au corps, à ses pulsions est difficile à contrôler ? Parce que la pathologie estompe ou modifie la notion de limite, de frustration, d'autocritique, de bien commun et de respect de l'autre.

Certes, la réponse à un comportement déviant ne peut être la permisivité, le laisser-faire... Mais comment trouver une réponse éducative, structurante, adaptée à chaque personne en particulier ? Non, face à la sanction, nous ne sommes pas tous logés à la même enseigne ! ■

Nadine Davous-Harlé,
Médecin et présidente de l'espace de réflexion éthique du CHIPSG

¹ Molécules diminuant l'activité des hormones androgènes.

Vie de la fédération

Réfugiés : la FEP entame la deuxième phase de la mission d'accueil

La mobilisation de la Fédération de l'Entraide Protestante en faveur de l'accueil des réfugiés se poursuit. À partir de septembre 2016, la FEP entame une seconde phase d'accueil. Explication de Jean Fontanieu, secrétaire général de la Fédération.

La première phase de l'accueil des réfugiés d'Irak et de Syrie a débuté en septembre 2014. Nous avons alors assisté à la mobilisation de tous, concrétisée par l'offre de plus de 500 places de logements bénévoles et l'accueil de plus de 250 réfugiés. Au terme de cette phase, nous avons constaté un fort blocage, essentiellement administratif et technique, résumé par un nombre important de demandes de visa bloquées ou en attente. Rencontres, plaidoyer, négociations, instructions diverses, rencontre à l'Elysée¹, ministères, pressions... Nous avons cheminé, observé, partagé et mettons aujourd'hui en place la deuxième phase de cet accueil, pour dépasser les blocages.

Deuxième phase de l'accueil

Le dialogue construit avec les autorités a conduit la FEP à s'inscrire dans une proposition d'accueil des demandeurs d'asile dits « réinstallés² », dans le cadre d'un appel à projet piloté par la DIHAL³. Les personnes accueillies dans ce projet sont des personnes protégées par le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR). Nous avons fait le choix d'y répondre

de manière fédérée, c'est-à-dire en associant des fondations et associations adhérentes à la FEP intervenant auprès des demandeurs d'asile et des réfugiés. L'une d'entre elles, l'association Pierre Valdo, pilote cette réponse globale pour la FEP. Nous avons également choisi de permettre aux collectifs d'accueil de s'intégrer à cette réponse en complément de l'action menée par les associations gestionnaires. En parallèle, la FEP continue à instruire des dossiers en souffrance, issus de la première phase d'accueil, afin de permettre au plus grand nombre de personnes demandeuses d'asile de pouvoir venir en France. À ce jour, une partie des dossiers en attente est sur la voie d'une obtention de statut.

Restructuration de l'équipe de coordination

Pour accompagner ce développement, une coordination plus forte sera mise en place à la FEP, dès la rentrée 2016, pour la construction et la structuration de ce réseau d'accueil, composé donc des collectifs et des associations de la FEP. Un(e) chargé(e) de projet, exclusivement dédié(e) à cette mission de coordination, est en cours de recrutement afin d'assurer le remplacement d'Adrien Sekali

¹ Le 13 avril 2016, le Président de la République, François Hollande, recevait à l'Elysée une délégation protestante parmi laquelle figurait la FEP.

² Réinstallés : demandeurs syriens actuellement dans les camps de réfugiés en Jordanie, Liban et Turquie.

³ Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement.



“
Le dialogue construit avec les autorités a conduit la FEP à s'inscrire dans une proposition d'accueil des demandeurs d'asile dits « réinstallés », dans le cadre d'un appel à projet piloté par la DIHAL **”**

d'Adrien Sekali qui occupait avec le soutien du collectif « Batignolles » le poste de coordinateur national pour la FEP, et qui s'est retiré de cette mission. En effet, le collectif « Batignolles », qui assurait pour la FEP l'instruction des dossiers et le placement des demandeurs d'asile en hébergement a souhaité ne plus suivre la démarche initiée par la FEP pour développer elle-même, avec les bénévoles, un processus de travail autonome, avec permanences d'accueil et d'accompagnement des personnes demandeuses d'asile, arrivant par de circuits indifférenciés. Pour les demandes de visa entreprises avec le collectif de « Batignolles » et toujours en cours, le collectif poursuivra son travail jusqu'à leur obtention. Toutes les nouvelles demandes sont traitées et suivies par le collectif de bénévoles de la FEP, coordonné par Ingrid Ispenian, secrétaire générale adjointe, ainsi que Christine d'Allens et Sophie de Croutte, responsables des bénévoles FEP pour l'accueil des réfugiés.

La mobilisation reste nécessaire ! ■

Jean Fontanieu,
Secrétaire national de la FEP

Plaidoyer : Exilés : l'accueil d'abord !

La FEP renforce son action de plaidoyer en faveur de l'accueil de l'étranger en s'engageant aux côtés de ses partenaires (dont l'Église protestante unie de France qui en est à l'initiative) dans une action de sensibilisation intitulée « Exilés : l'accueil d'abord ! ». Le Collectif appelle à ce que cet accueil soit conforme aux principes républicains et aux capacités de la France. Que la fraternité, berceau des Droits de l'Homme, se concrétise par un accueil plus généreux des exilés, qu'ils soient migrants ou réfugiés ! Deux



actions ont été menées au cours de l'été. Une première à travers l'affichage sur plusieurs centaines de façades de

temples et d'associations d'une bannière pour porter ce message. Un affichage qui a donné lieu à de nombreuses manifestations : conférences de presse, cercles de silence, débats, cultes thématiques, animations jeunesse, interpellations par courrier des autorités pour un engagement concret dans les communes, les départements et l'État. Une deuxième action, organisée sur les réseaux sociaux les 12, 13 et 14 juillet, visait à interroger le Président de la République, le Premier ministre, le ministre de l'Intérieur et le ministre des Affaires étrangères et du développement international. ■

Plus d'information sur :
www.accueillons-les-exiles.fr

Grand KIFF 2016 : sensibiliser les jeunes à la diaconie

Du 24 au 28 juillet 2016, l'Église protestante unie de France (EPUDF) accueillait 1000 jeunes à Saint-Malo pour la troisième édition du Grand KIFF, placée sous le thème « Et vous, qui dites-vous que je suis ? » Le programme de ces cinq jours a rendu les jeunes pleinement « acteurs » des différents temps proposés afin de dire leur foi en rencontrant différents témoins lors d'une après-midi aux « 100 témoins » et de « vivre leur foi avec d'autres » lors d'ateliers thématiques. La FEP et les associations adhérentes présentes ont pu échanger avec les jeunes participants afin de les sensibiliser à la diaconie. La plate-forme Carrefour de l'engagement était également représentée, permettant aux festivaliers de découvrir les différentes formes d'engagement possibles. ■



**Jeunes solidarités :
mettre la Parole en action**

Les jeunes sont souvent nombreux à vouloir s'engager dans la vie associative, seulement voilà, il n'est pas toujours simple de savoir où ni comment s'y prendre. C'est pour répondre à leurs questions que la FEP et la Carrefour de l'Engagement ont édité la brochure « Jeunes solidarités » qui présente de façon ludique et dynamique les principales formes d'engagement possibles pour les jeunes. Cette brochure est accessible sur le site de la FEP : www.fep.asso.fr ou gratuitement (hors frais d'envoi) sur demande à communication@fep.asso.fr.

Des rendez-vous à ne pas manquer !

De nombreuses rencontres sont prévues en 2016 et en 2017. Autant d'occasions de renforcer le lien fédératif, de déployer des coopérations mais aussi de célébrer le protestantisme... Tour d'horizon des rendez-vous à ne pas manquer !



Colloque Enfance - Jeunesse

Travail social : la recherche du second souffle

Le travail social auprès des enfants et des jeunes est parfois qualifié de « travail impossible où tout est possible » par certains professionnels. Cette formule exprime bien le paradoxe et la difficulté de ce travail peu semblable aux autres. Aujourd'hui fragmenté entre une multitude d'acteurs et autant de mesures et dispositifs qui se superposent, l'action des travailleurs sociaux se bureaucratisé, rendant difficile l'accompagnement du jeune dans son parcours de vie. Une voix s'est élevée pour tenter de redonner sens à l'action des travailleurs sociaux ; le rapport de la députée Brigitte Bourguignon pour-

rait-il marquer le point de départ d'un second souffle ? Le colloque propose d'y réfléchir ensemble afin d'envisager des perspectives d'évolution.

**Colloque :
« Travail social :
la recherche du second souffle »**
Jeudi 1^{er} décembre 2016
Palais Universitaire - salle Pasteur
9, place de l'Université, 67084 Strasbourg
Inscriptions : www.fep.asso.fr

3^e Assises nationales des entraides protestantes

Après les millésimes 2012 et 2014, la FEP proposera une troisième édition des Assises nationales des entraides protestantes le vendredi 24 et le samedi 25 mars 2017 au Palais de la femme à Paris, autour du thème « Artisans de solidarité - Quand la Parole agit ! ».

Les Assises sont un moment de rencontre et de partage comme il en existe peu pour les entraides protestantes. Elles proposent à la fois une mise à jour des pratiques, une opportunité d'actualisation, de débat sur les engagements, une occasion de prendre du recul et un temps d'ouverture et de rencontre. L'édition 2017 interrogera la question du sens, de la reconnaissance

de l'engagement des bénévoles ou salariés des associations. « Pourquoi est-ce que je m'investis dans une entraide ? » ou « Quel sens à cette aventure collective ? » Au cours de ces deux journées, les participants seront amenés à interroger le « je » à travers des mises en scène et des ateliers et à interroger le « nous » en plénière avec la restitution des ateliers et une table ronde. Cet événement sera également l'occasion de donner la parole aux personnes de terrain, de favoriser la rencontre avec les autres acteurs des entraides et d'apporter des réponses techniques à ces artisans de solidarité essentiels dans notre paysage social. Pour la première fois, l'Assemblée générale de la FEP viendra clôturer ces journées.

3^e Assises nationales des entraides protestantes

Vendredi 24 et samedi 25 mars 2017
Palais de la femme
94, rue de Charonne, 75011 Paris

Plus d'informations :
www.fep.asso.fr

Les journées de l'Économie Sociale et Solidaire

Dans le cadre du mois de l'Économie Sociale et Solidaire, deux journées d'information vous sont proposées par la FEP. La première se tiendra le 29 novembre 2016 à Strasbourg sur le thème « Projet Associatif et Performances sont-ils compatibles au sein de nos organisations ? » ; la seconde, se déroulera à Paris le 22 novembre 2016 autour de la thématique « Projet Associatif et Économie Sociale et Solidaire ».



Informations et inscription sur :
www.fep.asso.fr
et www.fep-est.fr

Vie de la fédération en régions

Sud Ouest



Edileuza Gallet : un nouveau départ, toujours au service des autres

Après onze années passées au secrétariat régional de la FEP-Sud Ouest, Edileuza Gallet dit au revoir à la fédération pour se consacrer pleinement à son activité de psychanalyste.

En 2005, Edileuza rejoignait la FEP pour animer la région Sud Ouest, motivée par « *l'envie de mettre en lien ma foi et mes actes* », comme elle le dit elle-même. Tout au long de ces années, Edileuza s'est réjouie de pouvoir côtoyer des personnes aux univers très différents comme de partir à la rencontre des petites associations pour les accompagner dans



leur réflexion et le développement de projets innovants. « *La mise en place d'actions de contestation dans l'espace public a été un volet prégnant de mon travail à la FEP* », confie-t-elle. « *L'animation de groupe m'a également beaucoup plu et m'a permis de conforter mon envie de poursuivre cette dynamique pour la suite de mon aventure* », explique-t-elle. En effet, depuis neuf ans maintenant, Edileuza exerce une activité de psychanalyste à Bordeaux où la dimension de groupe tient toute sa place. « *Je me suis rapidement engagée dans l'animation de groupes de réflexion sur la spiritualité, la psychanalyse, les rêves et les rites de passage contemporains. J'anime également des « Cafés Mortels » pour susciter la réflexion, le débat et faire évoluer notre regard sur la mort. Enfin, j'anime des ateliers de médiation de pleine conscience, là encore en groupe.* » C'est pour pouvoir se consacrer pleinement à ses activités et poursuivre de nouvelles formations (notamment en hypnothérapie) qu'Edileuza a choisi de mettre fin à sa collaboration avec la FEP.

Toute l'équipe de la fédération tenait à lui adresser un grand merci pour ces onze années au service de la diaconie et bonne chance pour ce nouveau départ ! ■

Arc Méditerranéen



Rencontre des Entraides du secteur Côte d'Azur

La FEP Arc Méditerranéen et l'Entraide Protestante d'Antibes proposent aux Entraides du secteur Côte d'Azur de se retrouver le samedi 8 octobre 2016 de 10 h à 15 h à l'Église Protestante Unie d'Antibes (7, avenue Niquet, Antibes).

Les participants pourront prendre le temps de faire connaissance et de se retrouver. Ce sera l'occasion d'échanger sur les projets, préoccupations, besoins et attentes de chacun et d'étudier la suite à donner à cette rencontre.

Vous pourrez partager un repas avec ce que chacun apportera : une tarte, une salade, du fromage...

L'Entraide d'Antibes apporte les boissons et le dessert. ■

**Plus d'informations :
miriam.lemonnier@fep.asso.fr**

AGENDA

Septembre

24 septembre, Journée des Entraides PACA
Aix-en-Provence (13)

27 septembre, Réunion des Entraides
Gard Nord
La Grand-Combe (30)

28 septembre, Groupe Cop'Ins
Lyon (69)

28 septembre, Groupe de réflexion
EHPAD
Beaucourt (90)

30 septembre, Journée CAFDA – CASP –
Entraides
Paris (75)

Octobre

1^{er} octobre, Journée Entraides « Secteur
des Forêts »
Montargis (45)

4 octobre, Pépinière de coopérations
Paris (75)

6-8 octobre, Journée des Aumôneries
Francophones 2016
St Foy-lès-Lyon (69)

8 octobre, Réunion des Entraides Côte
d'Azur
Antibes (06)

18 octobre, Journée régionale FEP-Arc
Méditerranéen
Nîmes (30)

20 octobre, Journée des entraides Ile-de-France
Paris (75)

24 octobre, Groupe EHPAD
Portes-lès-Valence (26)

29 et 30 octobre, Festival Heaven's
Door - *Foi, Entraide & Rock'n Roll*
Strasbourg (67)

Novembre

5 novembre, Journée Diaconie « Une Église
de témoins au service du prochain ? »
Tours (37)

15 novembre, Conseil de l'Alliance des
EHPAD protestants
Paris (75)

22 novembre, Projet Associatif et Écono-
mie Sociale et Solidaire. Dans le cadre du
mois de l'ESS
Paris (75)

29 novembre, Projet Associatif et Perfor-
mances. Dans le cadre du mois de l'ESS
Strasbourg (67)

*Retrouvez l'agenda complet sur :
www.fep.asso.fr*

Grand Est



Formation pour les bénévoles : « Une personne me raconte sa vie : comment l'accueillir ? »

Quelqu'un me raconte sa vie... C'est parfois toujours la même chose... Cela paraît exagéré ou peu réaliste... Qu'est-ce que je fais de ce récit de vie ? À quoi sert-il ? Créer et maintenir du lien par sa présence et par l'écoute est la plus belle mission des bénévoles. Mais comment accueillir ce qui est confié ? C'est pour répondre à ces questions que la FEP - Grand Est organise avec ses partenaires locaux plusieurs journées de formation à destination des bénévoles sur le thème : « Une personne me raconte sa vie : comment l'accueillir ? »

Journée de rencontre et de formation
pour les bénévoles

Une personne me raconte sa vie : comment l'accueillir ?



Une journée, trois lieux

> SAVERNE ----- 24 septembre 2016
> MUNSTER ----- 15 octobre 2016
> STRASBOURG ----- 19 novembre 2016

Un horaire : de 10h à 16h



Cette formation est offerte par les organisateurs pour marquer leur reconnaissance aux bénévoles pour leur engagement. ■

Prochaines journées de formation

24 septembre 2016 à Saverne - 15 octobre 2016 à Munster - 19 novembre 2016 à Strasbourg

Uniquement sur inscription.

*Plus d'informations : www.fep-est.fr
ou par mail grandest@fep.asso.fr*

Grand Ouest



Journée diaconie : « Une Église de témoins au service du prochain ? »

Comment dans la vie de nos paroisses, ne pas dissocier « Église de témoins » et « Église de service » ?

Susciter et encourager l'intérêt pour la diaconie au sein de chaque église locale. Rendre fécond le lien entre les paroisses et les diaconats. Réfléchir à la meilleure façon de répondre ensemble aux interpellations de la société. L'équipe de Veille diaconale de la région du Grand Ouest vous propose d'en débattre le samedi 5 novembre 2016, lors d'un colloque « Paroisses et diaconie » qui se tiendra à Tours sur le thème « Une Église de témoins au service du prochain ? »

Cette journée s'articulera autour d'une approche historique et biblique de la diaconie nourrie par des témoignages et interpellations. Nous vous donnons rendez-vous dès la rentrée pour de plus amples informations sur cette rencontre. ■

*Plus d'informations :
laure.miquel@fep.asso.fr*

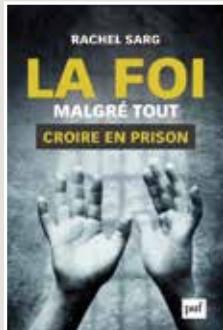
culture



à lire

La foi malgré tout. Croire en prison

Cet ouvrage, issu d'une thèse de sociologie, tente de comprendre pourquoi et comment un certain nombre de détenus se tournent vers la religion. Ou plus exactement retournent, car parmi la soixantaine de détenus interrogés par l'auteure, aucun ne s'est converti après son incarcération. Un ouvrage qui livre des éléments utiles pour aborder une question au cœur des débats contemporains, en particulier celle liée à la radicalité religieuse. En effet, les événements dramatiques autour des frères Kouachi ou de Mohamed Merah,



tous suspectés de s'être convertis à l'islam radical en prison, favorisent l'idée que l'incarcération génère une sorte de contagion religieuse dans le milieu carcéral. Mais peut-on parler de contagion cognitive ? Quelles sont les mobilisations du religieux en prison ? La religion intervient-elle sur le sens de la peine et de l'acte ? Permet-elle de normaliser les conduites ou au contraire de justifier des actes et des postures individuelles ?

Comment dans cet espace de grande proximité et de cohabitation vivre son appartenance religieuse ? Autant de questions auxquelles répond cet ouvrage. ■

La foi malgré tout. Croire en prison

Rachel Sarg, PUF

Prix de vente : 8 €



Festival

Heaven's Door, Foi, Entraide et Rock'n Roll



Le festival Heaven's Door Foi, Entraide et Rock'n Roll se tiendra à Strasbourg lors du weekend de la Toussaint, les 29 et 30 octobre 2016. Placé sous la thématique « En marche, les créateurs de paix ! », il sera organisé en trois temps : un grand jeu le samedi après-midi, des concerts le samedi soir et un culte spécial le dimanche matin. En 2015, près de 1100 festivaliers entre 11 et 18 ans étaient présents. La Fédération de l'Entraide Protestante, partenaire de l'événement, sera présente pour cette huitième édition et présentera aux festivaliers la plateforme Carrefour de l'engagement. Une belle occasion de sensibiliser les plus jeunes aux différentes problématiques de l'action sociale et diaconale ! ■

Festival Heaven's Door

29 et 30 octobre 2016 à Strasbourg
www.heavensdoor.fr



à lire

Agir avec les pauvres contre la misère

Les idées reçues, naïves ou négatives, sur les pauvres et sur la misère, ne mènent nulle part. Elles sont démenties par les initiatives menées un peu partout en France par et avec les personnes en situation de pauvreté. Agir contre la misère avec les premiers concernés, c'est possible à tous échelons et dans tous domaines. Dans *Agir avec les pauvres contre la misère*, Bertrand Verfaillie analyse une trentaine d'actions sur l'ensemble du territoire, interroge les acteurs sur leurs démarches pour en tirer des enseignements à la fois réalistes et diablement stimulants. Le temps, la méthode, la conviction, le respect, l'équité, l'ouverture, l'innovation, au-

tant de conditions pour agir, autant de leviers pour soulever les barrières qui fracturent notre société. Un ouvrage qui démontre qu'agir contre la misère avec les pauvres, c'est utile, c'est indispensable, c'est possible. ■

Agir avec les pauvres contre la misère

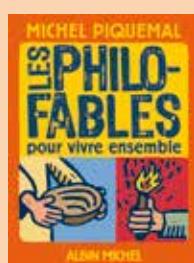
Bertrand Verfaillie

Les Editions de l'Atelier -

Co-édition ATD Quart Monde



à lire



Les Philo-fables pour vivre ensemble

Les *Philo-fables* de Michel Piquemal réunissent 52 histoires courtes adaptées de récits et traditions du monde entier : contes africains ou chinois, mythes antiques ou fables de La Fontaine. Chaque histoire est introduite par les notions-clés qu'elle aborde et est suivie d'un commentaire interrogatif, « dans l'atelier du philosophe ». Le jeune lecteur est amené à réfléchir sur la vie en société, l'entraide, le respect, le racisme, le langage, le devoir... et à questionner ses propres certitudes et comportements. ■

Les Philo-fables pour vivre ensemble
Michel Piquemal
Éditions Albin Michel



Notre charte

La pauvreté et les précarités,
le chômage, la solitude, l'exclusion
et les multiples formes de souffrance
ne sont pas des fatalités.

Ce sont des signes manifestes et douloureux d'un ordre culturel, social et économique qui ne laisse que peu de place aux êtres fragiles et vulnérables. Ces atteintes à la dignité humaine sont en contradiction avec la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et en opposition avec l'Évangile. Il est inacceptable qu'un être humain soit enfermé dans sa souffrance ou abandonné dans sa douleur. Il est inacceptable qu'un être humain ne puisse manger à sa faim, reposer sa tête en un lieu sûr et ne soit considéré comme membre à

part entière du corps social. Où qu'il soit et quel que soit son itinéraire personnel, il s'agit toujours d'une négation de la vie. Les membres de la Fédération de l'Entraide Protestante unissent leurs efforts pour rendre concrète et immédiate la solidarité dont ils proclament l'urgence et l'efficacité. Ils mettent en œuvre des actions diverses pour soulager les souffrances physiques et morales, accueillir et accompagner les personnes en situation de détresse. Au-delà de cette aide nécessaire, ils s'attachent à discerner et à nommer les causes des

souffrances et de la pauvreté. Leur objectif est de mobiliser les femmes et les hommes dans une commune prise de conscience des souffrances et des injustices qui défigurent le monde afin qu'ils puissent agir pour plus de fraternité. Les membres de la Fédération de l'Entraide Protestante se fondent sur les promesses de vie et de paix du Dieu d'amour et s'engagent, aux côtés de beaucoup d'autres, à en manifester les signes. Ils veulent affirmer la force libératrice de la Parole de Dieu, proclamer l'espérance, et œuvrer pour un partage équitable.

Portrait

Jimmy Delliste

Entre empathie et exigence



«Le personnel ne fait que passer et, du coup, tout y est plus difficile», déplore Jimmy Delliste. L'établissement des Hauts-de-Seine fait face depuis de nombreuses années à un absentéisme et un manque de personnel chronique. M. Delliste connaît bien la situation des surveillants et les comprend car il est entré dans l'administration pénitentiaire en 1988 comme surveillant puis est devenu officier en 1997 et enfin directeur en 2006. « Je comprends ce qu'ils ressentent quand ils sont dans les coursives ou face à un détenu difficile, je les comprends quand ils ont peur », confie-t-il. Il n'est pas devenu surveillant par vocation mais par opportunité car un concours de la fonction publique « sécurise » un parcours professionnel. « Personne ne rêve de devenir gardien de prison. D'ailleurs, il n'existe pas de panoplie de surveillant de prison comme jouet d'enfant », fait-il remarquer. On choisit ce métier par défaut, mais c'est un métier qu'on apprend à apprécier.

Viser l'encellulement individuel

Depuis 2006, il a dirigé plusieurs établissements. C'est un métier qui est principalement fait de relations humaines avec le personnel et les détenus où il faut faire preuve de compréhension et de fermeté. Il regrette les jugements extrêmes que l'on porte sur la prison : « soit on considère

“

On demande à la prison de faire des miracles quand la famille et l'école ont échoué.

”

que les prisonniers l'ont bien mérité, soit que la prison est la honte de la République et l'école du crime. Il n'est certainement pas facile de mettre en place des programmes de réinsertion dans un établissement surpeuplé comme la Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine. » En France, il y a 14 000 détenus en surnombre. Quelle politique peut-on mettre en place pour réduire ce nombre ?

« Il faut viser l'encellulement individuel », explique M. Delliste, « et donc construire de nouvelles places de prison. Même si l'on a supprimé les peines planchers et que l'on développe le placement sous surveillance électronique, il y a quand même toujours plus de détenus. Il faudrait vraiment se poser la question de la pertinence des programmes mis en place, comme de la séparation des prévenus et des condamnés pour les prévenus réitérant le même genre de crime ou de délit et réfléchir sur ce qui les ramène en prison. Il est simpliste de dire que le passage en prison conduit à la récidive car quand une personne arrive en prison pour la première fois, c'est qu'elle a déjà eu à faire de nombreuses fois à la justice. Comment se fait-il que l'on n'ait pas réussi avant à lui faire quitter le chemin de la délinquance ? »

a quand même toujours plus de détenus. Il faudrait vraiment se poser la question de la pertinence des programmes mis en place, comme de la séparation des prévenus et des condamnés pour les prévenus réitérant le même genre de crime ou de délit et réfléchir sur ce qui les ramène en prison. Il est simpliste de dire que le passage en prison conduit à la récidive car quand une personne arrive en prison pour la première fois, c'est qu'elle a déjà eu à faire de nombreuses fois à la justice. Comment se fait-il que l'on n'ait pas réussi avant à lui faire quitter le chemin de la délinquance ? »

Des améliorations possibles

On demande à la prison de faire des miracles quand la famille et l'école ont

Jimmy Delliste est directeur d'un des établissements les plus difficiles de la région parisienne, la Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine. Cet établissement d'une capacité de 592 places accueille jusqu'à plus de 1090 détenus. Le directeur reconnaît que l'établissement cumule beaucoup de handicaps outre une population pénale nombreuse et difficile, un personnel souvent jeune et inexpérimenté.

échoué et, en maison d'arrêt, il est difficile de mettre en place des activités structurantes pour les personnes dans de telles conditions d'encombrement. « À Nanterre, la grande majorité des personnes détenues ne connaîtront de la prison que la maison d'arrêt et n'auront pas l'occasion d'aller dans une maison pour peines où les propositions d'activité sont plus nombreuses. » Jimmy Delliste déplore que dans sa prison, il n'y ait pas assez de travail ou de formation professionnelle même s'il est très difficile de mesurer l'efficacité des programmes mis en place pour les détenus. « Vous savez, la prison n'est pas une usine de retraitement, on ne lobotomise pas les gens, il est toujours difficile de savoir si c'est grâce à l'institution ou à autre chose qu'ils s'en sortent. D'une manière générale on n'a d'attention que sur ce qui ne va pas. » Il est persuadé que l'institution peut beaucoup s'améliorer pour proposer des actions de plus en plus performantes mais ces progrès ne serviront à rien si, au départ, il n'y a pas la volonté individuelle de s'en sortir. Jimmy Delliste voudrait que l'on juge la prison à l'aune de ce qu'elle peut faire et non lui faire porter tous les maux de la société. Il considère son métier avec passion et porte sur les personnes qu'il a en charge un regard fait d'empathie et d'exigence et il ajoute : « Je peux vous assurer que ce n'est pas les bras tendus qui manquent. » ■

Brice Deymié,
Aumônier national des prisons